

Protocole d'inventaire des bryophytes et lichens

- Version simplifiée -

Pour plus de détail, consulter : ESNAULT J., DURFORT J., LE BAIL J., MAGNANON S., MONNAT J.-Y., STAUTH S., 2016 - Un protocole standardisé pour l'inventaire et la cartographie des lichens et des bryophytes de l'Ouest de la France. *E.R.I.C.A.*, **29** : 33-41.

Principes :

L'inventaire concerne l'ex Basse-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire.



Les informations collectées sont saisies, rassemblées et gérées dans le système d'informations (SI) CoLiBry développé par le CBN de Brest (Guyader *et al.*, 2015)⁽¹⁾.

Ce protocole s'adresse à tous ceux qui sont à même de réaliser des observations bryologiques ou lichénologiques **de terrain**, experts ou débutants. Dans tous les cas, l'exigence de qualité doit être recherchée par l'observateur : chacun, quel que soit son niveau, doit s'attacher à fournir des données « sûres », basées sur des déterminations faites avec sérieux, sur la base de la littérature taxonomique disponible, et si besoin avec l'aide de personnes plus confirmées.

Afin de garantir la fiabilité et la durabilité des données collectées, un circuit de validation des données faisant appel aux experts locaux et éventuellement nationaux est mis en place.

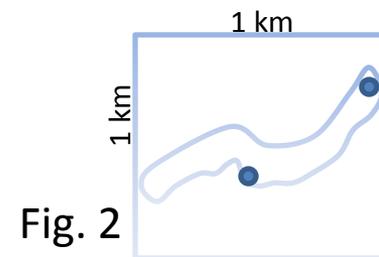
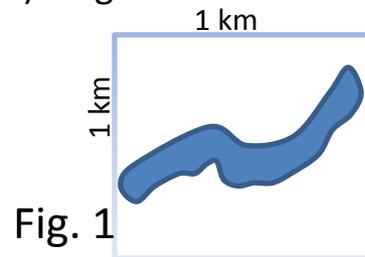
L'objectif étant d'améliorer la connaissance de la répartition de tous les bryophytes et lichens de l'Ouest de la France, toutes les observations sont utiles : celles concernant des taxons rares ou plus communs, réalisées dans des sites « ordinaires » ou « remarquables » (connus pour abriter un nombre important de taxons peu fréquents).

⁽¹⁾ GUYADER D., LAROCHE C., MAGNANON S., 2016 - Le SI CoLiBry, un outil de mutualisation des données de lichens, bryophytes et charophytes de l'Ouest de la France. *E.R.I.C.A.*, **29** : 43-48.

Plan de prospection et zones de relevés :

Aucun **plan de prospection** précis n'est arrêté pour le moment. Chaque collaborateur choisit les zones de prospection qui lui conviennent : zones agricoles, urbaines ou à forte naturalité ; dans tout ou partie du territoire concerné par l'inventaire (Massif armoricain et marges).

Plus la localisation d'une donnée sera précise, plus sa représentation cartographique à de multiples échelles sera fiable. Par conséquent, **l'emprise spatiale des relevés doit être réduite** (elle doit s'inscrire dans une maille toujours inférieure à 1 km de côté) – fig. 1. Afin d'aider la mise en place de programmes de conservation, la **localisation des espèces rares** sera la plus précise possible (point GPS, report d'un point sur fond de carte) – fig. 2 :



Le relevé se limitera autant que possible à **une seule et même commune**. Si le site à prospecter est à cheval sur deux communes, il est préférable de le diviser en deux. Cette proposition permet de faciliter l'information des communes.

Enfin, il est conseillé d'éviter la réalisation d'un même relevé dans une zone se caractérisant par un contexte environnemental très hétérogène (forêt + tourbière + village par exemple). La proposition est de **limiter les zones de relevés à des secteurs caractérisés par un « ensemble cohérent de milieux », liés entre eux par un lien écologique ou dynamique** (un ensemble de landes et de pelouses, une forêt, un secteur d'affleurements rocheux...). *Voir aussi ci-après « données à relever ».*

Données à relever : (1) informations obligatoires

- ❖ **Nom de l'observateur** : Nom + Prénom de la personne + (le cas échéant) Nom de la structure
- ❖ **Date de l'observation** : jour précis de l'observation (jj/mm/aaaa) ou période du relevé (ex : juin à août 2016), en évitant qu'elle ne dépasse 1 an.

❖ Localisation géographique :

Nom de la commune sur laquelle se situe le lieu précis de l'observation ;

Nom du lieu-dit ;

Lieu précis du relevé, avec deux possibilités au choix :

- pointage ou contour de la zone prospectée sur extrait de carte ou photo aérienne : réaliser des contours de type « fermé » (points, cercles, polygones...) plutôt que des contours « ouverts » (lignes) ;
- relevé des coordonnées GPS : paramétrer son GPS en WGS84 et noter, outre les coordonnées x-y, la précision en mètres du pointage au moment du relevé (précision donnée par le GPS).

❖ Liste des taxons observés

Sur le terrain, les noms sont écrits à la main (pas de liste à cocher) sur un support au choix et en suivant un référentiel nomenclatural au choix. Pour ceux qui le souhaitent, une fiche d'aide à l'inventaire est téléchargeable sur l'application en ligne *eCoLiBry* développée par le CBN de Brest. Les noms saisis dans cette application doivent être ceux des référentiels en vigueur. Une liste des noms en vigueur est donnée dans *eCoLiBry* ; elle s'appuie sur le référentiel de Roux *et coll.*, 2014 pour les lichens et de Hugonnot & Celle, 2015 pour les bryophytes.

❖ Substrats (information obligatoire pour les lichens, facultative pour les bryophytes)

Noter le type de substrat sur lequel a été vu chaque taxon observé dans le relevé. On entend par « substrat » le support sur lequel le taxon considéré se développe. Une liste déroulante de substrats « types » est fournie dans *eCoLiBry*. Voir aussi version détaillée du protocole (Guyader *et al.*, 2015).

Données à relever : (2) informations complémentaires (*utiles mais non obligatoires*)

Concernant le relevé :

- ❖ **Habitat dominant caractérisant la zone de relevé** : une liste déroulante d'habitats « types » est fournie dans *eCoLiBry*. Voir aussi version détaillée du protocole (Guyader *et al.*, 2015).
- ❖ **Altitude du relevé** : utile pour les relevés effectués sur le littoral notamment, à préciser dans le champ « commentaires » proposée dans l'interface de saisie de *eCoLiBry*.
- ❖ **Commentaires concernant la zone de relevé** : toute autre information jugée utile (intérêt de la zone, menaces pesant éventuellement sur les milieux, difficultés d'accès au site, mention d'une recherche d'un taxon particulier non retrouvé...).

Concernant un ou plusieurs taxon(s) particulier(s) du relevé :

❖ **Commentaires concernant le taxon** (mentions à noter sous forme de commentaire), concernant par exemple :

- ❖ l'abondance du taxon dans la zone d'observation : taxon rare, commun, exemplaire unique...
- ❖ les menaces semblant peser sur ce taxon...
- ❖ l'éventuel prélèvement d'un échantillon du taxon pour confirmation de détermination (attention ! Le prélèvement d'individus de taxons protégés est interdit)
- ❖ etc.

Référence citée :

GUYADER D., LAROCHE C., MAGNANON S., 2016 - Le *SI CoLiBry*, un outil de mutualisation des données de lichens, bryophytes et charophytes de l'Ouest de la France. *E.R.I.C.A.*, **29** : 43-48.